

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRAVELINES
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2023 AUT 124

Liberté – Egalité - Fraternité

### ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public  
CDV 2023

### OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 223-1 et suivants,
- Vu la demande de l'Entreprise DEMATHIEU BARD en date du 7 juin 2023,

### A U T O R I S E

**Article 1 :** L'installation d'une base vie sur le parking rue du commissariat en raison des travaux de rénovation de façade de la résidence « Denvers » sise au 49, rue Aupick à Gravelines.

**Article 2 :** Ces dispositions seront appliquées **du 19 juin au 7 juillet 2023.**

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 4 :** L'Entreprise DEMATHIEU BARD, Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gravelines, le

13 JUIN 2023



Bertrand RINGOT

MIS EN LIGNE SUR LE SITE DE  
LA VILLE LE : 13 JUIN 2023